

forêt

octobre - 2023

MAG

numéro #132

Les forêt du Grand Est
sources de carbone p.10

Le PAS comme outil de
gestion forestière p.08

EDITO

Jérôme MATHIEU vice-président de la Chambre régionale d'agriculture Grand Est et président du Comité régional d'orientation – Valorisation du Bois et Territoire

Le règlement des Bois de l'Union Européenne (RBUE) a été mis en place en 2013 pour lutter contre les récoltes illégales de bois. En France, nous ne sommes pas concernés. Pour autant qu'un exploitant respecte la réglementation française, la récolte ne sera pas illégale. 10 ans plus tard, en 2023, les règles changent avec un nouveau texte, le règlement déforestation de l'Union Européenne (RDUE) qui s'appliquera en 2025.

Ce nouveau règlement s'ouvre à de nombreux produits importés pouvant être issus de déforestation comme le bois, mais aussi la viande bovine, tout comme l'huile de palme, le soja, le café, le cacao, le caoutchouc. Les produits dérivés du bois sont plus nombreux comme le charbon de bois, la laine de bois, les livres et journaux...

Les conséquences, pour les entreprises importatrices de bois, seront

plus complexes car la traçabilité demandée est très forte. Dans un produit issu du bois, comme un livre, un sac de charbon de bois, une planche... il sera demandé de s'assurer d'une « diligence raisonnée », d'avoir analysé toutes les origines forestières, toutes les parcelles forestières d'origine des bois et d'en garder la preuve pour chaque produit vendu !

La grande nouveauté, avec ce nouveau règlement, c'est que le propriétaire forestier français peut être concerné. Ces notions de déforestation et de dégradation ne concernent plus simplement les pays extérieurs à l'UE mais nos pays, comme la région Grand Est et ses pratiques forestières sur des parcelles forestières de plus de 0,5 ha. Le défrichage de parcelles forestières à des fins agricoles, par exemple, pour faire une pâture pour

des bovins, deviendra déforestation. Les bois ne pourront pas être commercialisés et les produits tels que la viande bovine, le lait seront considérés comme issus de la déforestation, donc non commercialisables. De même, à partir du moment où une parcelle de plus de 0,5 ha, qui avait été régénérée de façon naturelle, est convertie en plantation ou autre terre boisée, elle sera considérée comme dégradée. Qu'en sera-t-il d'un peuplement de sapin, régénéré naturellement depuis des années, coupé à ras suite à un dépérissement ? d'un peuplement de hêtre dépérissant ? de chêne impacté par la sécheresse ? Si la parcelle est replantée, ce sera un peuplement dégradé. Et donc les produits issus de ces peuplements ne pourront pas être commercialisés ! Cette nouvelle réglementation va poser beaucoup de questions sur nos pratiques.

SOMMAIRE

#132 - 2023
forêt MAG



De l'ombre dans les pâtures **p.14**

CONSEILS



Le PAS comme outil de gestion forestière **P.08**

DOSSIER



LES FORÊTS DU GRAND EST SOURCES DE CARBONE **P.10**



ACTUALITÉ



Des hauts et débats 65 conseillers forestiers et agroforestiers des chambres d'Agriculture réunis dans les Vosges. **P.04**

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Magazine trimestriel transmis gratuitement en format numérique par les Chambres d'Agriculture du Grand Est
Numéro ISSN : 0999-5811
Certifié PEFC :



Certains articles et actions de ce numéro ont été soutenus par :



Union Européenne
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
(Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)
Changement Rural dans les zones rurales

© 2023

Chambres d'Agriculture du Grand Est

Directeur de la rédaction : Emmanuel Cuchet
Création et Mise en page : Nuances d'Infographie 06-75-68-43-27
Impression : Socosprint

Magazine disponible sur le site de la Chambre d'agriculture du Grand Est, rubrique Bois & Territoires : www.grandest.chambre-agriculture.fr

Pour celles et ceux qui aiment feuilleter la version papier de la revue Forêt MAG, vous avez la possibilité de vous abonner au tarif de 20€ TTC pour les 4 numéros de l'année 2023.
Contact : contact@vosges.chambagri.fr

Ont participé à la rédaction de ce numéro :
Mathilde Aresi - Agathe Baechel - Gregory Cardot - Alexandre Petruniv

Crédits photos :
Conseillers des Chambres d'agriculture du Grand Est :
Arnaud Apert - Claude Hoh - Mathilde Aresi - Grégory Cardot

Dominique Chery - Delphine Spillmann

Actualité

DES HAUTS ET DÉBATS !

65 CONSEILLERS FORESTIERS ET AGROFORESTIERS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE RÉUNIS DANS LES VOSGES.

écrit par : Grégory CARDOT & Alexandre PETRUNIW

Le séminaire bisannuel des conseillers forestiers et agroforestiers des chambres d'agriculture s'est tenu du mercredi 15 au vendredi 17 septembre dans les Vosges. Installés dans une colonie sur les hauteurs du Tholy, 65 conseillers venus des 4 coins de la France, représentant 10 régions, ont pu échanger, partager des informations et leurs retours d'expérience.

Mercredi en fin de journée, Jérôme Mathieu, président de la chambre d'Agriculture des Vosges et président de la commission forêt et agroforesterie des chambres d'agriculture France, a ouvert le séminaire en rappelant la position des chambres d'agriculture en tant qu'acteur incontournable du développement forestier et plus largement de la gestion de l'arbre, notamment avec l'agroforesterie, ou l'usage du bois local dans les bâtiments agricoles. Différents élus et partenaires invités, tels que Valérie Michel-Moreaux, Préfète des Vosges, le Sénateur Daniel Gremillet, Anne Dunoyer Présidente de Fransylva Grand-Est, Vincent OTT, président du CNPF Grand-Est ont également pris la parole pour aborder les sujets actuels, voire brûlants (projets et enjeux en forêt privée, changement climatique...). Cette belle soirée s'est achevée autour d'un buffet, composé de produits régionaux apportés par tous les conseillers.

Le programme de la journée de jeudi s'annonçait bien chargé, avec tous les conseillers regroupés dans un grand bus. Plusieurs points d'arrêt sur le territoire vosgien étaient organisés et pour clôturer la journée un détour par l'Alsace, dans une ferme-auberge, sur la route des crêtes.

L'AGROFORESTERIE À L'HONNEUR

Pour débiter cette journée, le groupe s'est retrouvé au centre des Vosges, à Hennecourt, sur une des parcelles expérimentales des Chambres d'Agriculture du Grand Est. Plantée en 2014, un état des lieux et les premiers résultats de suivi ont été présentés par les conseillers agroforestiers de la région. Expérience qui a été complétée par une présentation de la stratégie conduite par le réseau des Chambres du Grand Est en faveur du développement de l'agroforesterie, à travers une approche



par régions historiques : l'Alsace, la Lorraine et la Champagne Ardennes.

VISITE DU BÂTIMENT EN BOIS LOCAL

Avant un retour vers le massif forestier, une pause a été effectuée à Epinal afin de visiter le nouveau bâtiment de la chambre d'agriculture des Vosges et de l'ONF. Premier bâtiment de France certifié PEFC, édifié en bois local et dont la conception innovante et originale a séduit le groupe de collaborateurs.

TOURNÉE FORESTIÈRE AU HAUT-DU-TÔT

Après le repas, le bus a pris la direction du Haut du Tôt, petit village d'altitude au sein duquel étaient planifiés des ateliers en forêt.

Divisés en 3 groupes, les participants ont progressé selon un itinéraire prédéfini pour assister à plusieurs arrêts animés par les conseillers forestiers des Chambres d'Agriculture du Grand Est. Après-midi pendant lequel ont été abordés les notions de reboisement

selon des méthodes classiques mais aussi alternatives, le partenariat avec les opérateurs économiques, force de réalisation des préconisations des conseillers, l'approche du conseiller face à un peuplement « à risque », les aides existantes pour les plantations ou encore l'arbre hors forêt et plus précisément l'arbre de lisière. Enfin, un jeu d'estimation du volume d'un gros Douglas, « à l'œil », leur était proposé pour apporter un côté ludique à cette sortie. Certains étaient dans les choux, d'autres ont fait une estimation très proche des 10 m³ de ce bel arbre.

12 ATELIERS ET CONFÉRENCES

Le dernier jour, des ateliers étaient proposés avec 3 axes généraux identifiés et animés par différents collègues de chambres : forêt, agroforesterie et stratégie. Chacun a pu écouter et intervenir au cours de 4 de ces 12 ateliers parmi lesquels on a pu parler entre autres : de l'arbre fourrager, des impacts de l'arbre sur l'élevage, de la desserte forestière en zone DFCL, de l'animation de chan-

tiers groupés, des chaufferies bois ou encore des évolutions en matière de politiques publiques pour l'arbre et des options stratégiques pour les Chambres d'Agriculture.

A l'issue de ces temps d'échange et de réflexion, les mots de Jérôme Mathieu et de Véronique Klein, Vice présidente de la Chambre d'Agriculture d'Alsace, ont clôturé ces 3 jours intenses de séminaire.

Focus tournée forestière

le renouvellement au cœur des discussions

Les pieds bien chaussés, la délégation, divisée en 3 groupes, s'est rendue sur les hauteurs du Haut-du-Tôt pour suivre un parcours ponctué d'arrêts établis et animés par les conseillers forestiers du Grand Est où, après une présentation du contexte, les débats étaient ouverts entre ces professionnels du conseil forestier.

ARRÊT 1 : REBOISEMENT EN PARTENARIAT AVEC UN OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE.

Le scolyte a grandement modifié le paysage de ce secteur. Ce premier arrêt avait pour objectif de montrer l'impact des scolytes dans notre région et le travail en partenariat, entre un conseiller forestier et un opérateur économique, la coopérative « Forêts et Bois de l'Est », afin d'exploiter et renouveler les surfaces sinistrées.

Les 3 groupes se retrouvaient, chacun leur tour, au milieu d'une coupe rase sanitaire de 8 ha venant d'être reboisée.



Au départ, le propriétaire a pu bénéficier d'une visite-conseil d'un conseiller, par suite du constat d'arbres malades sur ce secteur, qui l'a mis en relation avec un opérateur économique, la coopérative, pour la mise en œuvre de l'exploitation et la commercialisation des bois. Un chantier conséquent puisque 3 200 m³ ont été exploités, dont 87,5 % de bois scolytés. Ensuite, l'accompagnement du propriétaire s'est poursuivi pour planifier le reboisement de cette importante surface mise à nue. Après étude et concertation, la décision a été de reboiser, en plein, 5 essences différentes (Pin sylvestre, Pin Laricio, Douglas et Mélèze d'Europe et Mélèze hybride) après un travail préalable du sol et avec la mise en place de protections par arbres de fer.

10 263 plants mis en terre pour un coût de 53 000 €, allégé par 43 000 € de subvention.

ARRÊT 2 : PEUPELEMENT À RISQUE, QUEL CONSEIL ?

Pour le second arrêt, les conseillers se retrouvaient dans une pessière de 9 ha d'une quarantaine d'années, ayant subi, pour partie, une attaque de scolytes en 2019, avec une récolte de 518 m³ de bois. Le postulat était le suivant : le propriétaire a connu le scolyte et souhaite couper ce qui lui reste de bois sur pied. Quelle position adopter dans ce cas de figure en tant que conseiller forestier ?

La question posée, cela a permis d'ouvrir le débat et la discussion. Deux options possibles :

- 1- aller dans le sens du propriétaire et d'une coupe à blanc immédiate pour éviter une nouvelle attaque de scolytes, et par conséquent d'une perte de valeur ;
- 2- orienter le propriétaire à maintenir ce couvert forestier au profit de la régénération naturelle, avec des éclaircies



pour favoriser son développement et travailler pour les générations futures, celle des arbres et celle des hommes qui les détiennent.

Au-delà de ce dilemme de récolte ou non, il y a cette notion d'échelle de temps et de transmission du patrimoine qui a été débattu par tous ces passionnés de la forêt.

ARRÊT 3 : REBOISEMENT APRÈS COUPE SANITAIRE, UNE MÉTHODE ALTERNATIVE

Quelques dizaines de mètres plus loin, le troisième atelier se tenait dans une zone coupée à blanc où la régénération naturelle peine à s'installer. L'objet de la présentation était d'aborder sous un angle technique une méthode de renouvellement laissant plus de place au naturel que la plantation en plein (la plantation en placeaux), et également faire un rapide tour d'horizon des différentes subventions concernant le

reboisement dans notre région. Dans le cadre du partenariat avec un opérateur économique, la Société d'Experts Forestiers Aurélien HAAZ, cette méthode a pu être mise en place chez plusieurs propriétaires conseillés par le service forêt de la Chambre d'Agriculture, et en particulier sur le secteur de la Vôge, où le Chêne a pu succéder à l'Epicéa et reprendre sa place. Le schéma, créé par cet expert, a déjà fait ses preuves et est adapté à toutes les essences feuillues mais aussi aux différents pins (Sylvestre et Laricio), qui sont actuellement très reboisés, du fait de la prise en compte des changements climatiques.

L'idée est simple : cloisonner l'espace mis à nu et, de part et d'autre de ces lignes ouvertes, implanter des carrés en quinconce, dans lesquels on va planter une poignée de plants espacés d'1 mètre, après un travail du sol. Les cloisonnements occupent 18 % de la

surface et les 80 placeaux à l'ha (soit 1 280 tiges/ha) en occupent 28 %. Le reste offre la possibilité à la nature de pousser librement et de proposer elle-aussi les essences du peuplement futur. Ainsi entre les placeaux, le sylviculteur est à même d'aller recruter les essences nobles dans le peuplement spontané et de façonner une forêt diversifiée et résiliente.

IDÉES

PLANTATION EN PLACEAUX ÉLABORÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'EXPERT FORESTIERS AURÉLIEN HAAZ



CLICK



Reportage vidéo : Quelle forêt demain ?



CONSEILS

LE PLAN D' ACTIONS SYLVICOLES COMME OUTIL DE GESTION FORESTIÈRE,

écrit par : Agathe BAECHEL

Au service des propriétaires, des conseillers, de la filière et de la forêt !

QU'EST-CE QU'UN PAS

Le Plan d'Actions Sylvicoles (PAS) est un modèle de gestion qui s'adresse à des massifs de petites forêts privées afin d'engager une véritable gestion forestière concertée, cohérente et durable. Le principe fondamental de l'aménagement forestier est utilisé, indifféremment de la configuration cadastrale et de la structure de la propriété. Le document est composé de 4 parties principales :

- Une description des peuplements forestiers avec une évaluation de la biodiversité.
- Une explication des orientations forestières préconisées.
- Un programme prévisionnel de coupes et de travaux concertés.



- Des cartes afin de visualiser les types de peuplements et les opérations préconisées.
- La mise en œuvre du Plan d'Actions Sylvicoles est basée sur le volontariat, ainsi le programme prévisionnel est un

calendrier qui donne un ordre de priorité dans les actions à réaliser. Les coupes peuvent être avancées ou retardées en fonction des possibilités de chantier concerté. A noter également, que tout propriétaire peut proposer un projet

d'intervention sylvicole au président de l'ASA qui en informera le conseiller référent.

CONTEXTE INITIAL DU MASSIF DU SAGWALD

Le massif du Sagwald comporte une vaste zone de forêt privée, entourée de forêt publique et cependant mal desservie. La zone se situe sur le ban de la commune de Linthal dans le département du Haut-Rhin (68) au pied du Petit Ballon, en montagne et donc avec de la pente. Aussi, le parcellaire partagé entre quantité de propriétaires y est morcelé, avec de nombreuses parcelles sous la forme de longues bandes étroites.

Concernant la forêt privée, elle est composée en majorité d'une futaie mixte sapin (50%), hêtre (10%) et épicéas (10%) au diamètre moyen compris en 30 et 50cm.

LES ETAPES JUSQU'À LA CREATION DU PAS

Dans ce contexte la gestion sylvicole n'était pas aisée, il était nécessaire d'améliorer la desserte en premier lieu. Pour ce faire, la première étape a été de mobiliser les propriétaires pour créer une Association Syndicale Autorisée (ASA). Puis l'ASA a aménagé plus de 4 kilomètres de chemin forestiers en 1986. Ce réseau a permis la desserte de 82 ha de forêts privées, communales et domaniales appartenant à 104 propriétaires.

En 2015, sous l'impulsion de Forêt - Service 68*, une animation a été menée auprès des propriétaires membres de l'ASA du Sagwald. Ces derniers se sont rendus à l'évidence que le massif étant constitué de nombreuses petites parcelles et comme pour la création de

chemins, il est nécessaire de réaliser des coupes et travaux sylvicoles en commun.

En effet, comme illustré ci-contre, une coupe rase réalisée sur une parcelle étroite peut avoir un impact fort sur plusieurs parcelles voisines. Les propriétaires dépendent les uns des autres dans la gestion forestière.

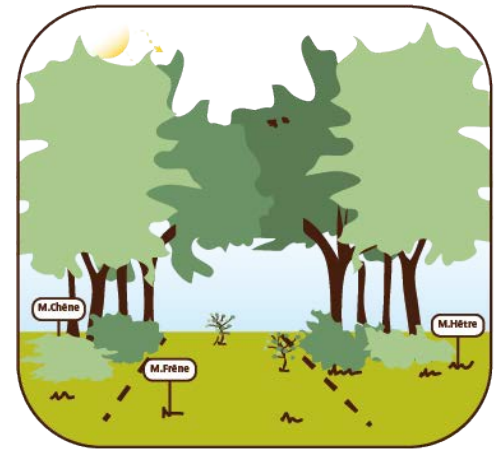
Un PAS a été mis en place pour la forêt privée concernant 54ha pour une période de dix ans soit de 2016 à 2026.

**Forêts - Services 68 et Bois et Forêts 67 ont fusionné en septembre 2014 pour devenir Forestiers d'Alsace.*

LES EVENEMENTS DEPUIS LA CREATION DU PAS

Le PAS du Sagwald prévoit des chantiers tous les ans jusqu'à 2026, à titre indicatif. Le premier chantier a été engagé en novembre 2016. Il concernait 13,6 hectares pour 18 propriétaires et 28 parcelles.

Un deuxième chantier a été réalisé très récemment, il était initialement prévu en 2017, cependant en raison de la crise scolytes et des faibles prix des bois, il ne sera mis sur les rails qu'en 2022. C'est donc au printemps 2022 qu'un courrier de la part de la référente forêt de la Chambre d'Agriculture a été envoyé aux propriétaires concernés par la zone qu'il était prévu d'éclaircir. Dans la foulée, les propriétaires intéressés ont participé à une réunion d'information animée par cette dernière également. La coopérative Cosylval a envoyé ses offres de prix ensuite, puis le martelage a été réalisé pour les 14 parcelles de 9 propriétaires pour un total de 2,6 hectares et le chantier a commencé en fin d'année 2022. Les bois étaient coupés, débardés et mis bord de route en mars 2023. Enfin, ils ont été enlevés dans les mois qui ont suivis, ils représentent 592 unités.



LES PROJETS FUTURS

D'autres travaux et coupes seront réalisés dans les années à venir, notamment la plantation de placeaux en complément dans les zones les plus ouvertes suite à la coupe. Ainsi que l'éclaircie de la zone suivante, également composée de futaie mixte dont des gros bois de sapins.

D'autres PAS existent dans la Collectivité Européenne d'Alsace. A ce jour, il y en a 13 qui couvrent 909 hectares de forêt. Par ailleurs, un nouveau PAS est en projet pour 2024 pour l'ASA du Sprickelsberg, dans la vallée de la Doller.

ENVIE D'EN SAVOIR + +

Article le PAS - les Forestiers d'Alsace



DOSSIER

Les forêts du Grand Est, sources de carbone ?

écrit par : Alexandre PETRUNIOW

En juin dernier, un rapport de l'Académie des Sciences est paru avec pour thème les forêts françaises face au changement climatique, dans lequel on apprend que nos forêts auraient de plus en plus de mal à assurer leur rôle de puits de carbone. Les données du CITEPA (Centre Interprofessionnel de Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique) sont formelles : les forêts du Grand Est seraient émettrices de carbone !

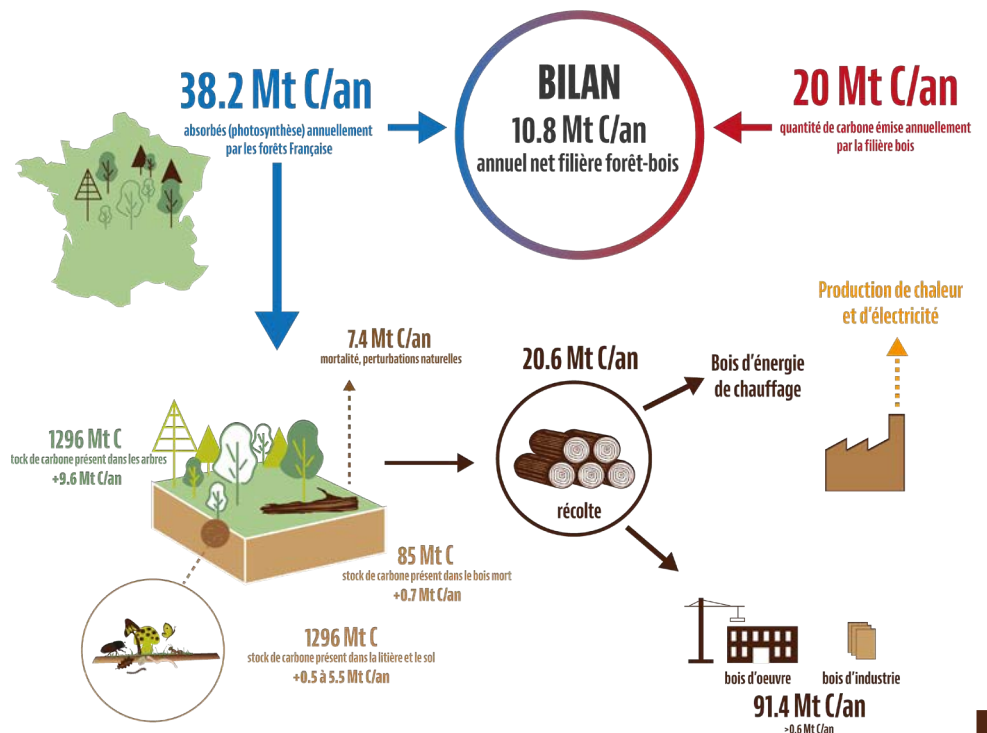
ECLAIRAGE LEXICAL

Avant d'aller plus loin, il est important d'utiliser les bons mots et d'en saisir les nuances.

Le carbone est un élément fondamental dans la composition du vivant. Mais sous sa forme atmosphérique (CO₂), il s'avère être un ennemi, car il participe à l'effet de serre et au changement climatique. Ce n'est pas tant sa présence qui pose problème (il est d'ailleurs indispensable) mais son taux de concentration dans l'atmosphère. Tout est une histoire de flux !

Il y a les sources, qui rejettent du CO₂ et les puits, qui le séquestrent et le stockent. Il est important de bien faire la différence entre séquestration de CO₂ et stockage de carbone, c'est-à-dire entre l'absorption du carbone atmosphérique et la conservation de l'élément carbone pour une durée indéfinie. En y regardant de plus près, ce n'est pas si simple. L'utilisation des

énergies fossiles est actuellement la plus grosse source de carbone. Pourtant, ce pétrole, ce gaz, ce charbon, que l'Homme extrait du sol et brûle massivement depuis seulement 2 siècles, étaient jusque-là des puits ou du moins des sources dormantes et secrètes bien cachées dans la lithosphère depuis des centaines de millions d'années. Nos chères forêts, alliées aux océans, étendards flamboyants du stockage de CO₂, sont constituées d'êtres vivants qui séquestrent de grandes quantités de carbone grâce à la photosynthèse, certes, mais qui en libèrent presque tout autant si on cumule la respiration des arbres, la décomposition du bois mort et les aléas malheureux tels que les incendies ou les sinistres. Non, ce n'est pas simple de constater que le nécessaire est intimement lié aux supers flux...

SCHEMA BILAN CARBONE

BILAN CARBONE DE LA FORÊT FRANÇAISE

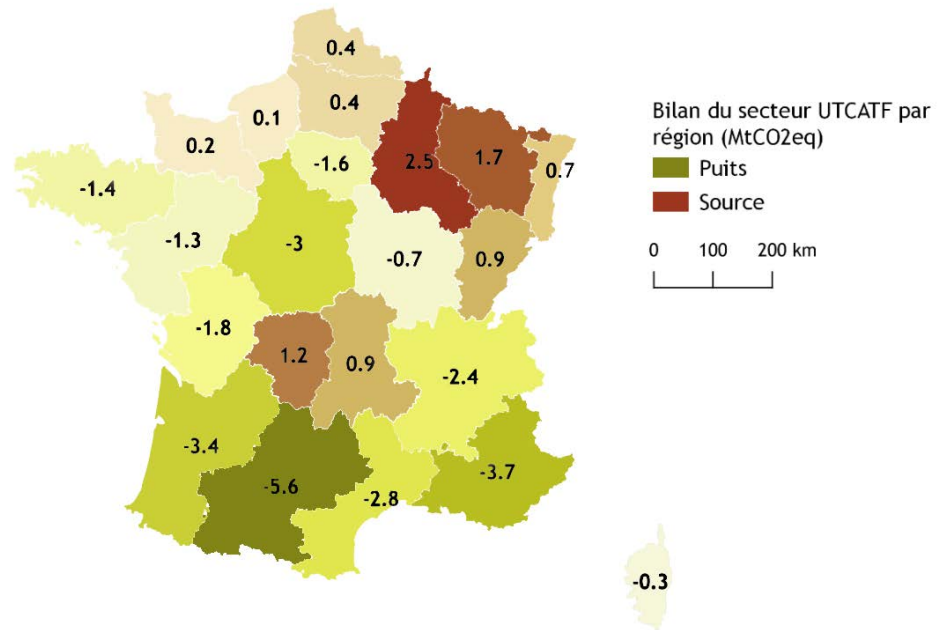
Les données chiffrées qui vont suivre concernent la forêt française métropolitaine et sont issues des inventaires du CITEPA et de l'IGN-IFN.

Nos 17 millions d'ha de forêt stockent 2,8 milliards de tonnes de carbone qui se répartissent à peu de choses près pour moitié dans la biomasse vivante (49 %) et pour l'autre moitié dans le sol et la litière (51 %).

Si l'on veut dresser le bilan carbone de la forêt française, il convient de comparer la quantité de carbone captée et celle émise. La photosynthèse made in France permet d'absorber 30,8 millions de tonnes de carbone par an (Mt C/an), déduction faite des 7,4 Mt C/an de mortalité et autres perturbations naturelles. La récolte libère quant à elle 20 Mt C/an dans l'atmosphère, soit un bilan annuel net de 10,8 Mt C/an (ce nombre désigne notre puits forestier). Cette donnée inclut 0,6 Mt C/an stockés dans le bois d'œuvre et le bois d'industrie issus de la récolte. 1 tonne de carbone équivalant à 3,66 tonnes de CO₂, cela représente une séquestration de 39,6 Mt CO₂/an. Cette donnée est une moyenne lissée sur une période de référence comprise entre 2015 et 2020. Un coup d'œil particulier par année nous dévoile l'information alarmante : en 2010, ce puits (qui n'est donc pas un simple réservoir mais bien la résultante de divers flux dont on fait le bilan) était de 60 Mt CO₂/an et en 2020, il n'était plus que de 30,8 Mt CO₂/an.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : notre puits forestier s'est vu réduire de moitié en 10 ans. Le plus troublant dans cette histoire c'est que si on regarde la courbe du taux de boisement en France métropolitaine entre 1990 et 2020 (données IGN), elle augmente en

BILAN NET PAR RÉGION



moyenne de 0,6 % /an.

Une forêt dont l'accroissement biologique est de 90 millions de m³/an et dont on récolte 50 millions de m³/an.

Alors comment expliquer ce double phénomène ?

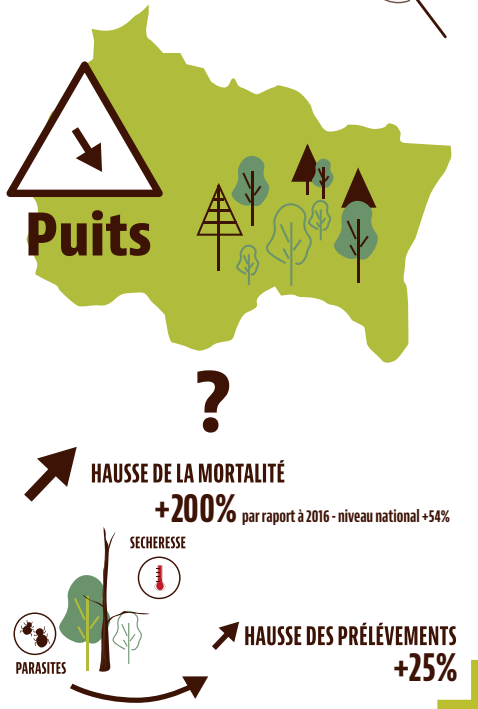
Dans un premier temps, l'augmentation du taux de CO₂ dans l'atmosphère profite à la végétation. La densité des arbres et de leur feuillage est accrue. Ce phénomène s'appelle le verdissement, une sorte de fertilisation par le CO₂. Cette action vient impacter les écosystèmes forestiers car cette croissance accrue génère bien entendu une plus grande consommation en eau et en nutriments.

Dans un second temps, cette accumulation de CO₂ dans l'air affecte le climat, et provoque notamment une montée des températures. Selon Météo France,

7 des 10 années les plus chaudes ont été inscrites entre 2010 et 2020. Une hausse des températures qui vient saturer le verdissement d'arbres dont les ressources viennent à manquer, en particulier l'eau disponible. Ce qui conduit à une diminution de la production biologique. Le puits s'épuise dans tous les sens du terme.

Focus

sur le Grand Est



DÉSTOCKAGE MASSIF DU GRAND EST ?

D'après les données du CITEPA, le bilan des émissions de CO₂ du secteur forestier pointe du doigt les « mauvais élèves » que sont l'Auvergne, la Franche-Comté, Le Limousin et loin devant, le Grand Est !

Le Grand Est n'est pas un cancre, il est avant tout victime. Parmi les facteurs justifiant cette baisse du puits, on compte une forte hausse de la mortalité des forêts (crise sanitaire des scolytes et dégâts liés à la sécheresse) de 54 % au niveau national et surtout de 200 % au niveau régional par rapport à 2016 ! L'autre élément relevé est une hausse des prélèvements : on a coupé plus de bois. C'est un fait. Mais il ne s'agit pas de déforestation infondée. On a avant tout coupé du bois mort ou malade (25 % de prélèvement supplémentaire en région Grand Est). L'INRAE utilise un exemple très parlant : En se

référant au stock actuel de carbone forestier, on évalue qu'1 ha de forêt stocke environ 610 t CO₂ et apporte au puits 3,7 t CO₂/ha/an. Cela signifie que la disparition brutale d'1 ha (incendie, mortalité naturelle ou coupe non programmée) ôte au puits forestier 163 années de flux.

MATIÈRE À RÉFLEXION

Au regard de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), la neutralité carbone espérée pour 2050 reposerait sur une réduction des émissions dans les différents secteurs et une mise à l'équilibre grâce au puits de carbone forestier. Autrement dit, la forêt française se doit d'avoir les épaules solides car c'est sur elle que repose la réussite de ce plan zéro carbone... Or, les chiffres présentés ci-dessus ne sont pas de bon augure. Il serait donc temps de cesser de trop s'appuyer sur la forêt, qui ne peut pas s'adapter du jour au lendemain au bon vouloir des dirigeants et porter l'entière responsabilité du salut des Hommes. Pour autant, les forestiers ne doivent pas non plus se reposer sur leurs lauriers car il y a encore bien des efforts à fournir pour protéger, adapter et renouveler notre chère forêt. Elle n'est pas en voie de disparition : elle produit moins, elle meurt plus, ce qui fait qu'elle est plus en difficulté pour jouer son rôle de capter le CO₂.

A chacun d'agir à son échelle pour la rendre plus résiliente. Côté gestion forestière : maintenir un couvert continu, diversifier les essences, adapter les essences de reboisement quand les autochtones n'ont plus la capacité de résister, préserver les sols, conserver des vieux arbres... Les autres acteurs de la filière ne sont pas exempts de faire évoluer leurs pratiques. L'unité de référence ne sera peut-être plus le m³

mobilisé mais bel et bien la tonne de CO₂ stockée. Le carbone doit demeurer le plus longtemps possible dans le bois. Le développement des produits bois à longue durée de vie (bois d'œuvre) est à favoriser. Actuellement, les 2/3 du bois récoltés en Europe libèrent immédiatement ou sur un temps très court le carbone stocké (Bois énergie, Bois d'industrie). Il faut utiliser du bois, et du bois local, plutôt que d'importer les produits de la déforestation. Producteurs, chercheurs, transformateurs, mais aussi politiques ont du pain sur la planche pour trouver ensemble les solutions de valorisation de ce matériau précieux.

Amis forestiers, il y a de l'eau dans le gaz, comme on dit, c'est indéniable. Pour tenter de pallier cela, faisons en sorte de mettre du gaz dans le bois !

CLICK

Reportage vidéo :
Planète locale du lundi 26 juin -
Les forêts alsaciennes produisent
du CO₂



**ENVIE D'EN
SAVOIR + +**

dossier 'Parvenir à la neutralité
climatique d'ici à 2050'





CONSEILS DE L'OMBRE DANS LES PÂTURES

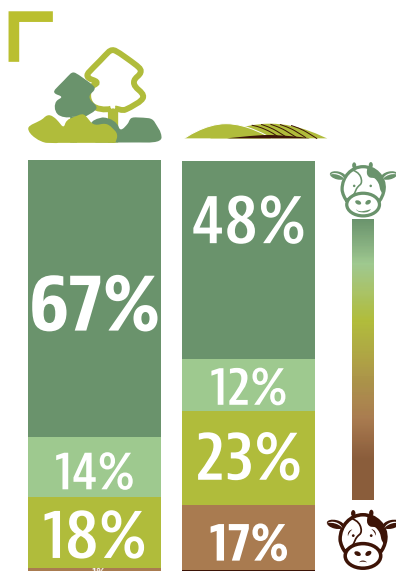
écrit par : Mathilde ARESI

La présence d'arbres dans les pâturages améliore sans conteste le bien-être des animaux. Le projet KLIMACO a permis de quantifier l'effet des arbres sur le confort thermique des animaux au pâturage.

JUSQU'À PLUS DE 26°C DE DIFFÉRENCE

La haie tempère : elle offre des zones d'ombrage essentielles aux animaux pendant la journée et limite le refroidissement une fois la nuit tombée. L'observatoire de température et d'humidité mis en place dans cinq parcelles agroforestières a mis en évidence des différences allant jusqu'à 26°C entre le plein soleil et les abords de la haie avec un écart maximal moyen de 11°C.

Les données collectées ont permis de calculer des « Temperature Humidity Index » (THI). Cet indicateur du confort thermique permet d'identifier si un

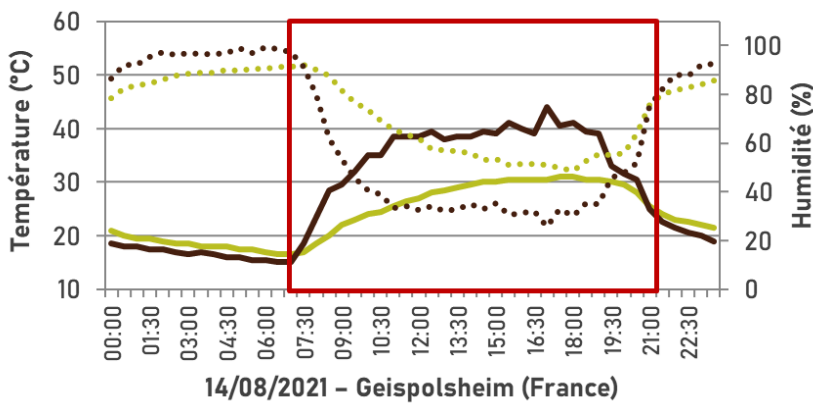
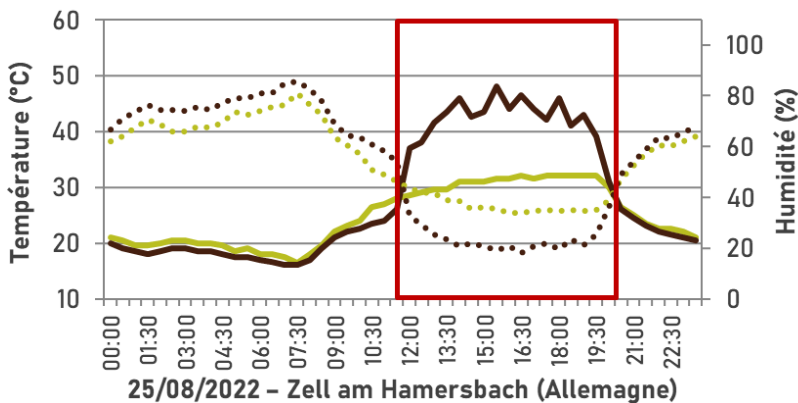


Le calcul de pourcentage d'occurrence des différents niveaux de stress thermique en journée (8h-18h) permet de quantifier l'impact de la présence de la haie sur les animaux.

risque de stress thermique existe et quel est son niveau d'intensité. Les mesures réalisées dans les cinq parcelles ont permis de calculer des THI en conditions d'ombrage (« haie ») et de plein soleil (« plein

champ »). L'analyse des occurrences des différents niveaux de stress thermique sur la journée montre l'impact de la présence des arbres sur le confort thermique des animaux. Sans la haie, on observe 25 fois plus de niveau de

THI	Niveau de stress	Symptômes
< 68	pas de stress thermique	
69-71	stress thermique faible	- recherche d'endroits ombragés - fréquence respiratoire plus rapide - dilatation des vaisseaux sanguins - premiers effets sur la production laitière
72-79	stress thermique modéré	- augmentation de la production de salive - augmentation de la fréquence respiratoire - augmentation de la fréquence cardiaque - diminution de la prise alimentaire - augmentation de la consommation d'eau - diminution de la production de lait
80-89	stress thermique fort	- malaise dû à l'augmentation des symptômes
> 90	Danger	- des cas de décès peuvent survenir



stress thermique fort qu'en présence de la haie, avec une augmentation élevée des risques sur la santé ainsi qu'une dégradation de la production laitière.

Ces travaux menés dans le cadre du projet Interreg KLIMACO en Alsace et en Bade (Allemagne) seront complétés par des actions prévues dans le programme ACSE 3 déployé sur la région Grand Est et mis en œuvre par les conseillers agroforesterie du réseau des chambres d'agriculture du Grand Est. Il s'agira notamment d'étudier l'impact de la haie sur la pousse de l'herbe.

L'IMPACT SUR LA PRODUCTION LAITIÈRE EST NET

Pour Emilie Bondoerffer de la Ferme du Haut Village (Willgottheim), la présence des arbres dans les pâtures se répercute directement sur les résultats de la production laitière. « On sent clairement l'impact de l'ambiance au niveau

de la parcelle » explique l'éleveuse. L'été dernier, quand les températures en journée étaient autour des 35°C « on a perdu 3 voire 4 litres de lait (par vache) en quelques jours et les taux ont baissé aussi ». En déplaçant les vaches sur une autre parcelle avec plus d'arbres et de haies, la production est revenue à la normale en quelques jours. La zone de confort des bovins se situe à un niveau relativement bas, entre -5 et 15 °C. Pour rester en dessous du seuil d'un stress thermique modéré, il faut que la température reste aux alentours de 22-23°C. En période estivale, cela est rarement le cas et la situation ne va pas s'arranger.

Dans le contexte du changement climatique, il est donc primordial d'arborer les prairies et de le faire rapidement. En effet, en prenant en compte la vitesse de croissance des arbres, on estime qu'un arbre offre de l'ombrage pour une vache au bout de 10 ans (ombre portée de 6m²). Au

bout de 20 ans, l'ombre portée devrait atteindre les 12m².

OPTIMISER L'EFFET MICROCLIMATIQUE

Suivant l'orientation et la position de la haie, l'effet ombrage est ressenti plus ou moins tôt dans la journée et profite plus ou moins longtemps aux animaux. Dans une des parcelles de l'observatoire, on observe par exemple une différence de plus de 5°C pendant 11 heures (de 8h à 19h) alors que sur une autre parcelle, cette différence ne se vérifie que pendant 7h30, plus tard dans la journée (de 12h à 19h30). L'étape de conception des projets de plantation est donc essentielle lorsqu'on souhaite optimiser l'effet microclimatique des futurs haies et arbres dans la parcelle. Il est bien sûr essentiel de prendre en compte d'autres paramètres pour profiter de tous les bénéfices que peut offrir la haie (effet brise-vent, lutte contre l'érosion, ...).



ENVIE D'EN SAVOIR + +

Les synthèses des résultats sont disponibles sur le site du projet KLIMACO



#132 - 2023
forêt MAG

INFORMATIONS

À VOS AGENDA ! "PLANTONS DES HAIES"

LES ASSISES RÉGIONALES DE LA FORÊT ET DU BOIS

se tiendront à Nancy, les 13 et 14 décembre : « Face au changement climatique, mobilisons-nous ! »

« En s'appuyant sur la dynamique des premières assises de 2021, interrogeons-nous sur leur avenir pour le réinventer : Produire, préserver, accueillir qu'attendons-nous des forêts ? Sont-elles toujours en capacité d'y répondre ? Comment pouvons-nous agir collectivement pour les y aider ? »

Le plan de relance « Plantons des haies », programme national a été un franc succès sur le Grand Est. Avec leurs partenaires, les chambres ont accompagné 599 dossiers pour 514 km de haies et 220 km d'alignement d'arbres en parcelles agricoles. Il laisse aujourd'hui place à l'Appel à Projet FEADER « Agroforesterie 2023-2024, porté par la Région Grand Est

BESOIN DE CONSEILS



Contacts dans les Chambres Départementales d'Agriculture.

Coordination par M. Thomas Lacroix
thomas.lacroix@vosges.chambagri.fr



Dépôt



avant le 30
juin 2024

DOSSIER A
TÉLÉCHARGER
SUR LE SITE DE LA
RÉGION GRAND EST



UNE NOUVELLE ASSOCIATION FORESTIÈRE EN MOSELLE

L'association « Actions Forêts » est une organisation engagée dans la promotion de la filière bois, ainsi que dans la protection des petits propriétaires forestiers, avec les organisations sylvicoles et les représentants institutionnels. Sa mission principale est de garantir une voix forte et un soutien aux acteurs de la filière bois, en mettant l'accent sur les propriétaires de forêts de petite échelle. Son objectif est de favoriser une exploitation responsable des ressources, et de contribuer au développement économique de la forêt.

Contact, Le président : actionsforets@gmail.com
En convention avec le service forêt de la Chambre d'Agriculture de Moselle : yann.chabrol@moselle.chambagri.fr

INFO



Informations, inscriptions...

À NOTER

ÉVOLUTIONS DES CONDITIONS DES
DISPOSITIFS DÉFI TRAVAUX ET
ACQUISITION

